

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Collège Heritage

Septembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège Heritage s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège Heritage, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 25 mai 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEECE, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 16 et 17 septembre 1998². À cette occasion, le Comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège Heritage et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était présidé par M. Jacques L'Écuyer. Il comprenait également M. Jean Boivin, Directeur des ressources humaines à la Commission des normes du travail, M^{me} Margaret Chell, Coordinatrice du Département des langues au Collège Ahuntsic et M^{me} Anne Fitzpatrick, Directrice adjointe des études au Collège Marianopolis. M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de Philosophie d'élèves de 2^e année en Sciences de la nature.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège Heritage est un établissement d'enseignement collégial public situé à Hull dans la région de l'Outaouais. En tant qu'unique établissement d'enseignement supérieur de langue anglaise de l'Ouest du Québec, le Collège s'engage, dans son énoncé de mission éducative, à favoriser le développement social, culturel et économique de la communauté qu'il dessert.

Le Collège accueille typiquement entre 800 et 900 élèves à l'enseignement ordinaire. Ces élèves se répartissent dans onze programmes qui sont, à la formation préuniversitaire, *Sciences de la nature* (200.01), *Sciences humaines* (300.01), *Commerce* (400.01), *Arts plastiques* (500.04) et *Liberal Arts* (700.02), puis, à la formation technique, *Techniques infirmières* (180.01), *Technologie de l'électronique* (243.11), *Technique d'éducation en services de garde* (322.02), *Techniques administratives* (410.02), *Techniques de bureau* (412.02), *Techniques de l'informatique* (420.01).

Les cours de la formation générale ont été suivis par 842 élèves au trimestre d'automne 1996 et 778 élèves à la session d'hiver 1997. À ce dernier trimestre, la *formation générale* était offerte par 38 enseignants. Un effectif de 24 enseignants dispensaient des cours en *formation générale commune* alors que quatorze professeurs enseignaient en *formation générale propre*⁵. Au plan de la *formation générale complémentaire*, le Collège a opté pour les domaines des *Arts et de l'esthétique* de même que de la *Science et de la Technologie*. Quatre enseignants sont affectés à l'enseignement des cours de cette composante.

La *formation générale propre* a été adaptée dans les disciplines d'*Anglais, langue et littérature*, de *Français langue seconde* et de *Philosophie/Humanities* pour différentes familles de programmes regroupés selon leurs affinités.

5. La répartition par matière des enseignants s'établit comme suit : *formation générale commune* (huit en *Anglais*, cinq en *Français*, quatre en *Humanities*, quatre en *Philosophie*, trois en *Éducation physique*); *formation générale propre* (quatre en *Anglais*, cinq en *Français*, cinq en *Humanities*).

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'autoévaluation de la composante de la *formation générale* a été menée par un groupe de travail composé de deux professeurs (de *philosophie/humanities* et d'*anglais*) et d'une coordonnatrice. La production de ce groupe a été soutenue et supervisée par un Comité aviseur présidé par l'*Academic Dean*⁶, comité au sein duquel siégeaient l'*Associate Academic Dean*, la coordonnatrice du groupe de travail, le Directeur des Services aux étudiants, un *Academic Advisor*, trois coordonnateurs de disciplines (*Éducation physique, Humanities/Philosophie, Anglais*), les membres du groupe de travail mandaté pour réaliser l'autoévaluation ainsi que deux représentants étudiants. La registraire et la secrétaire administrative ont aussi apporté leur contribution à l'autoévaluation.

La démarche d'autoévaluation s'est appuyée sur plusieurs sources d'information. Ainsi, l'ensemble des plans de cours de la *formation générale* ont été analysés. Des questionnaires, des rencontres de groupes, des interviews ont permis d'obtenir les renseignements nécessaires à l'autoévaluation auprès des enseignants. Un questionnaire destiné aux élèves traitait de l'organisation des cours, de la prestation des enseignants, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des apprentissages, du matériel didactique ainsi que de la contribution de la *formation générale* au développement global de la personne. L'échantillon, constitué de dix classes, tant en formation préuniversitaire qu'en formation technique, a permis de rejoindre 90,6 % (155 sur 171) des élèves qui répondaient aux critères d'inclusion.

La Commission reconnaît la fiabilité du rapport d'autoévaluation présenté par le Collège Heritage et sa conformité aux diverses situations vécues en *formation générale* à l'intérieur de l'établissement. La Commission considère cependant que le rapport d'autoévaluation s'avère plus descriptif qu'analytique. La Commission se serait attendue à des analyses plus approfondies des situations examinées, à une meilleure intégration des éléments présentés ainsi qu'à des actions envisagées dont la justification découle d'une argumentation mieux étayée. La Commission souligne par ailleurs la qualité des processus de consultation et de collecte des données qui ont été mis en place à l'intérieur de la démarche.

6. L'*Academic Dean* agissait aussi à titre de coordonnateur du Département de français.

Enfin, la Commission note que le rapport d'autoévaluation n'a pas fait l'objet d'une diffusion généralisée auprès des enseignants. Une telle diffusion aurait correspondu davantage au principe de participation étendue que préconise le Collège dans ses évaluations de programmes, de même qu'elle aurait fourni des occasions d'appropriation plus large du contenu du rapport et de progrès face aux aspects qui y sont traités. La Commission estime que le Collège aurait avantage à approfondir les analyses qui soutiennent l'appréciation des situations évaluées et à procéder à une diffusion plus grande des rapports d'autoévaluation.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes.

La cohérence de la formation

Dans son énoncé de mission éducative, le Collège Heritage s'engage à promouvoir le développement social, culturel et économique de la communauté qu'il dessert. La priorité du Collège consiste à fournir les occasions d'apprendre qui aideront les individus à réaliser leurs buts personnels, éducatifs et professionnels. L'énoncé de mission comporte un certain nombre de valeurs et de principes parmi lesquels on retrouve la promotion de l'excellence, la reconnaissance de la diversité des besoins, l'estime de la tradition libérale en éducation (*Liberal arts*) et la volonté d'accompagner les changements sociaux, économiques et technologiques qui ont un impact sur la société, le monde du travail, de l'éducation et de la formation.

Le Collège préconise une approche programme au centre de laquelle se retrouve le concept de développement global de l'élève. Ce concept qui guide la planification des activités éducatives de l'institution dépasse toutefois dans sa portée certains objectifs ministériels qui doivent, de ce fait, être adaptés. Le Collège, dans son rapport d'autoévaluation, formule la demande au ministère de l'Éducation d'apporter les ajustements nécessaires dans les cas où cela se produit. Malgré cette difficulté d'application, le Collège endosse pleinement les orientations ministérielles telles que décrites dans le document *Des collèges pour le vingt et unième siècle*.

Pour assurer la cohérence de la formation, les départements responsables du développement des cours en *formation générale* ont rencontré leurs correspondants des programmes dans le

but de mettre en commun leurs objectifs respectifs, d'établir les activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre ces objectifs et de travailler à l'implantation des cours qui ont été élaborés. La *formation générale propre* est implantée à l'intérieur de familles de programmes présentant des affinités entre eux et offrant un effectif assez nombreux pour constituer un bassin d'inscription viable. On a ainsi formé des familles de programmes à orientation administrative (*Techniques administratives, Techniques de l'informatique, Techniques de bureau*), scientifique (*Technologie de l'électronique, Techniques infirmières, Sciences de la nature*) et sociale (*Arts et lettres, Techniques d'éducation en services de garde, Arts plastiques, Liberal Arts, Sciences humaines*). L'adaptation de la *formation générale propre* aux familles de programmes s'est bien déroulée, si l'on excepte certaines difficultés de communications interpersonnelles au Département de français.

Les cours de la composante complémentaire respectent la fonction de complémentarité qui a été prévue pour ces activités dans les devis ministériels. Ces cours offrent aux élèves une introduction à un domaine du savoir qui est extérieur à celui de leur concentration. Les cours complémentaires ont été spécialement préparés de façon à permettre le développement d'habiletés transférables à toutes les disciplines⁷. Ces cours, regroupés en cinq domaines (*Sciences sociales, Sciences et technologie, Langues modernes, Arts et esthétique* ainsi que *Mathématique et informatique*), sont offerts aux élèves selon une grille d'accès en fonction de la complémentarité avec les programmes.

Dans l'implantation des cours complémentaires, le Collège a mandaté le Comité de planification des programmes du Sénat académique pour coordonner le développement d'une banque d'activités d'apprentissage, en consultation avec les enseignants, les élèves et les administrateurs. Cette opération a permis d'adapter cette composante aux différents regroupements de programmes.

La Commission note que des efforts importants ont été investis pour, d'une part, adapter les cours de la *formation propre* aux programmes d'études et, d'autre part, offrir des cours complémentaires qui sont en lien avec l'esprit de la refonte de la *formation générale*. La Commission est d'avis que le niveau d'appropriation que le Collège a développé quant à l'esprit et aux enjeux du Renouveau de l'enseignement collégial devrait lui permettre de traduire les objectifs ministériels de façon à ce qu'ils reflètent davantage l'approche globale de développement de l'élève qu'il privilégie.

7. Comme la comparaison, l'analyse, l'énonciation, la résolution de problèmes.

La Commission relève, enfin, que l'énoncé de mission éducative de l'institution, adopté il y a plus de dix ans, ne constitue pas, à proprement parler, un véritable projet éducatif, rassembleur et orientant, qui intègre les développements importants qu'a connus l'enseignement collégial au cours des dernières années. La Commission considère que les finalités et l'action éducatives du Collège méritent d'être réactualisées. Parfaitement conscientes de cette situation, les autorités du Collège entendent former un comité de travail institutionnel qui aura pour mandat de développer un projet éducatif en phase avec les réalités nouvelles de l'enseignement collégial. La Commission **suggère** donc au Collège de donner suite à son intention de se doter d'un projet éducatif.

Dans son projet éducatif, le Collège pourrait faire le point sur les tenants et les aboutissants de sa situation d'établissement frontalier appartenant au réseau public québécois. Le Collège pourrait aussi profiter de l'exercice pour situer son action éducative par rapport à des questions d'intérêt comme les modalités d'application du modèle d'enseignement de la philosophie et des humanités de même que l'importance qu'il accorde à l'apprentissage de la langue seconde comme atout potentiel dans son offre de formation.

Les méthodes pédagogiques

L'exposé magistral constitue la principale méthode pédagogique utilisée en *Anglais, Langues et littérature*, en *Philosophie et Humanités* et en *Français langue seconde*. Ces exposés sont complétés, selon le cas, par des lectures, dirigées ou critiques, des analyses, et d'autres méthodes propres à transmettre de l'information (projection de matériel audiovisuel, conférences...), à permettre la pratique de la communication écrite (exercices, rédaction...) ou orale (exposés, discussion en classe, laboratoires, débats...). En *Éducation physique*, les méthodes pédagogiques sont sélectionnées en vue de couvrir les différents domaines de l'apprentissage (cognitif, affectif, social et physique). Les cours complémentaires visent le développement d'habiletés transférables telles que la synthèse et la gestion de problèmes.

Dans le domaine des *Sciences et de la Technologie*⁸, ces cours mettent l'accent sur la méthode scientifique, l'impact de la science dans la vie quotidienne des individus, et leur capacité à solutionner des problèmes de nature scientifique. En *Arts et esthétique*⁹, la diversité des cibles de formation se reflète dans les méthodes pédagogiques employées. La Commission considère que, dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques utilisées dans la composante de la *formation générale* sont adaptées aux objectifs poursuivis et qu'elles tiennent compte des caractéristiques des élèves.

En *Français langue seconde*, par contre, il est plus que probable que la faiblesse des liens perçue par les élèves entre les différents cours de la discipline¹⁰ découle directement des dissensions observées à l'intérieur du Département. La Commission estime que ces dissensions sont assez sérieuses pour affecter la qualité de l'enseignement dispensé dans cette discipline. Considérant que les difficultés vécues empêchent l'établissement de compter sur l'atout majeur que devrait constituer un enseignement de haute qualité en langue seconde dans son offre de formation,

la Commission recommande au Collège d'améliorer l'enseignement du français langue seconde, d'une part, en réaffirmant par des mesures concrètes sa conviction dans l'importance de cette discipline et, d'autre part, en prenant les moyens nécessaires pour assainir le climat du département responsable.

De l'avis de la Commission, il est primordial que les enseignants du Département de français réalisent que leur mission dépasse largement leurs divergences et qu'ils collaborent pleinement à résoudre les difficultés vécues ou, à tout le moins, les dissoudre dans un *modus vivendi* qui ne restreigne pas la qualité attendue de la formation.

Sur un autre plan, la Commission note que le Collège entend explorer la possibilité de mettre en place un système d'évaluation qui fournisse aux professeurs une rétroaction constructive sur leur enseignement et qui permette la révision et l'amélioration des méthodes pédagogiques.

8. Les cours complémentaires du domaine *Sciences et technologie* qui ont été considérés sont *Environmental Geology* (105-CWC-03), *Consumer Chemistry* (105-CXB-03) et *Invitation to Biology* (105-CXA-03).

9. Les cours du domaine des *Arts et de l'esthétique* dont il est question sont *Musical Instrument and Creativity* (504-CWM-03), *Introduction to Sculpture* (504-CXB-03) et *Images of Enlightenment* (504-CWE-03).

10. Les élèves n'ont exprimé qu'un pourcentage d'accord de 55 % à l'énoncé : *Professors explained connections between their course and the other courses of the same discipline.*

La Commission encourage le Collège à aller de l'avant avec ce projet d'évaluation de l'enseignement.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les exigences propres aux différentes activités d'apprentissage de la *formation générale* correspondent généralement à la pondération ministérielle. En *Anglais*, les travaux demandés consistent en des lectures, des productions écrites, des devoirs divers et de la préparation de tests et d'examens. Le Département d'anglais s'assure de la pertinence des travaux demandés et de l'équivalence de la charge de travail à l'occasion de réunions spéciales durant lesquelles les enseignants d'un même cours discutent de questions communes à leur enseignement. Le Département spécifie les attentes quant aux exigences, il adopte les plans cadres de cours et fixe les standards d'évaluation des apprentissages. Le Département requiert un travail uniforme en *Anglais 101*, avec grille de correction commune.

En *Français langue seconde*, la responsabilité de vérifier la pertinence des travaux demandés et l'équivalence de la charge de travail revient aux enseignants individuellement; ce qui toutefois n'exclut pas certaines initiatives de concertation, à titre personnel ou non officiel. Le Département n'a pas développé d'exigences communes. Le Collège considère néanmoins que les travaux demandés dans cette discipline permettent d'atteindre les objectifs et les standards prévus, mais que le processus de supervision de la charge de travail profiterait d'un contexte départemental plus harmonieux. La Commission invite donc le Département de français langue seconde à se doter d'un mécanisme de supervision de la pertinence et de l'équivalence du travail assigné aux élèves.

En *Humanities et Philosophie*, l'essentiel des travaux demandés aux élèves se compose de lectures et de rédaction de textes auxquelles peuvent s'ajouter des projets de recherche en bibliothèque, des travaux de groupe, la tenue d'un journal de bord et des exercices de logique. Les professeurs qui donnent un même cours s'entendent pour vérifier la pertinence et l'équivalence des travaux exigés. Le Département s'assure, par des discussions continues, à ce que les exigences soient en lien avec celles énoncées dans les devis ministériels.

Pour les cours donnés par plusieurs professeurs, les membres du Département d'éducation physique établissent un consensus préalable sur l'importance à accorder aux différents éléments de compétence. Les enseignants déterminent leurs exigences, ils spécifient leurs modes d'évaluation et ils élaborent leur plan de cours sur la base de ce consensus. Le Département tient des discussions constantes sur la façon d'assurer l'adéquation des objectifs

aux exigences ministérielles, sans toutefois chercher à uniformiser indûment la pratique des enseignants.

Dans les cours complémentaires, la nature des travaux exigés varie selon les domaines de formation. D'une façon générale, les travaux assignés aux élèves répondent directement aux attentes exprimées dans les objectifs et standards ministériels.

L'évaluation des apprentissages

Le Collège est à mettre en place des mesures visant le resserrement de l'application de sa PIEA, comme la révision de tous les plans de cours et la responsabilisation des départements à cet égard. Le rapport d'autoévaluation indique, par ailleurs, que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages demeure un document peu connu des étudiants et qu'elle gagnerait à être mieux publicisée.

La documentation pédagogique remise à la Commission démontre que, dans l'ensemble, les plans de cours respectent les critères d'élaboration de tels documents. Les indications obtenues lors de la visite sont à l'effet qu'ils sont suivis par les enseignants à l'intérieur de la classe.

Le Département d'anglais a profité de la refonte des cours pour raffiner ses méthodes d'évaluation avec la mise en place de mesures comme la gradation des niveaux de difficulté, l'adaptation des travaux aux programmes en *formation générale propre*, l'adoption d'instruments communs et la pratique systématique des fonctions formative et sommative de l'évaluation. La visite a cependant permis de constater que les différences dans les exigences peuvent produire des écarts dans les standards dans les différents groupes d'un même cours.

Le cours d'*anglais* qui a été examiné par la Commission permet globalement d'atteindre les objectifs ministériels. Toutefois, la couverture des habiletés d'écoute ne semble pas dépasser la mention générale qui en est faite dans le plan de cours. Le nombre et l'étendue des travaux prévus sont adéquats, sauf que le rôle du test dans l'évaluation de l'ensemble ne paraît pas clair et que le travail commun annoncé par le Département n'apparaît pas au plan de cours. Les différents travaux exigés comportent des explications claires sur la façon dont ils sont corrigés. L'absence d'un échéancier précis n'est pas de nature à aider les élèves dans la planification de leurs travaux.

Les enseignants de *français langue seconde* procèdent à des évaluations standardisées des laboratoires et des travaux remis aux élèves. Des évaluations formatives et sommatives,

produites à l'aide de tests et d'examens, vérifient la maîtrise des principes grammaticaux, l'assimilation du vocabulaire spécifique, la capacité à éviter les erreurs les plus courantes ainsi que les habiletés en analyse. Les élèves réalisent un travail long sur un thème relié à leur programme.

Dans le cours de *français langue seconde* qui a été analysé par la Commission, il conviendrait d'accorder plus d'importance à la lecture et introduire la production orale, conformément à ce qui est prévu au devis ministériel. Le plan de cours fait état de contrôles et de travaux qui aident l'élève à atteindre les objectifs prévus. L'épreuve finale est adéquate dans ce qu'elle permet de couvrir. La Commission constate cependant que la compréhension de l'écrit n'est pas évaluée et que l'on n'accorde pas de place à la production orale.

En *Philosophie* et en *Humanities*, les enseignants utilisent divers instruments d'évaluation, tant sommatifs que formatifs. On retrouve parmi ces instruments des tests, des examens et des travaux longs. Ces divers modes d'évaluation servent à mesurer les habiletés liées à ces disciplines, comme la compréhension, l'analyse, la synthèse et la pensée critique.

Dans le cours de *humanities* qui a été analysé par la Commission, le contenu des évaluations pourrait être mieux ciblé et davantage approfondi. Les travaux demandés, qui ne visent essentiellement qu'une compréhension détaillée des textes présentés, se distancent ainsi des exigences liées aux objectifs prescrits et forment un ensemble d'évaluation qui se situe en deçà des standards prévus aux devis ministériels.

En *Éducation Physique*, les modes d'évaluation varient selon les différents enseignants et les cours dispensés. Les instruments utilisés consistent typiquement en une combinaison de rapports de laboratoire, de travaux, de projets de groupe, de tests écrits, d'examens-maison et ils peuvent inclure la participation et la présence en classe.

Suite à l'analyse de la documentation présentée, la Commission relève la variété impressionnante d'instruments d'évaluation pertinents qu'on y retrouve. Ces instruments pourraient toutefois être davantage spécifiés par rapport aux critères de performance qu'ils recouvrent et certains d'entre eux pourraient être simplifiés. L'évaluation de l'acquisition de la compétence devrait s'effectuer au terme des apprentissages réalisés, donc à la fin, ou vers la fin du trimestre, ce qui n'est pas toujours le cas.

Dans les cours complémentaires, les évaluations en *Sciences et technologie* sont réalisées à partir de travaux ou d'activités divers comme les laboratoires, les excursions, les recherches,

les comptes rendus de lecture, les tests de mi-session, la participation en classe et aux laboratoires. Dans le domaine des arts, on a recours aux présentations d'élèves, à la présence et à la participation, aux projets, aux travaux longs, aux tests de milieux et de fin de trimestre.

Les différentes lacunes relevées dans la documentation pédagogique relativement à l'équivalence des évaluations, la couverture incomplète des contenus, la détermination et le respect des standards, le mode d'évaluation des compétences, la prise en compte de la présence en classe dans la notation, amènent

la Commission à recommander au Collège d'une part, de développer, comme il entend le faire, des guides traitant de la sélection et de l'utilisation des modes et instruments d'évaluation des apprentissages et, d'autre part, de veiller au respect de sa PIEA quant à l'équivalence des évaluations et à l'attribution de notes pour la participation et la présence en classe.

Les épreuves synthèses de programmes

Le développement des épreuves synthèses de programmes prend en compte la place déterminante qu'accorde le Collège à la *formation générale* dans la formation globale des élèves. Ce développement s'inscrit en continuité directe avec l'adoption par l'établissement de l'approche programme comme moyen d'atteindre cette formation globale. La responsabilité de l'élaboration des épreuves revient au Comité de programme au sein duquel siègent des représentants de chacun des départements et des disciplines qui contribuent à la formation.

Le processus d'élaboration des épreuves synthèses se continue dans le contexte d'un boycottage syndical, lié à l'administration et à la correction de ces épreuves. Les épreuves déjà élaborées en *Techniques infirmières*, en *Liberal Arts* et en *Techniques de bureau* ont reçu l'approbation officielle des autorités du Collège. Les épreuves en *Techniques d'éducation en services de garde* et en *Sciences de la nature* sont sur le point d'être approuvées. La Commission relève que le dossier des épreuves synthèses démontre de façon particulière l'état avancé de l'implantation du Renouveau dans ce Collège.

* * *

En conclusion, le Collège aurait intérêt à se doter d'un projet éducatif qui définisse sa mission en tenant compte de son contexte particulier. Le Collège a investi des efforts importants dans l'implantation du Renouveau de l'enseignement collégial. Ces efforts débouchent sur une

mise en œuvre globalement cohérente des aspects pédagogiques de la *formation générale*, mise en œuvre qu'il reste encore cependant à parfaire. Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adaptées aux objectifs et tiennent compte des caractéristiques des élèves. Les plans de cours sont en général bien construits, mais des lacunes ont été relevées dans la pratique de l'évaluation des apprentissages et dans le respect de la PIEA. Le processus d'élaboration des épreuves synthèses est avancé dans les différents programmes et les représentants de la *formation générale* y participent activement.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Les activités de perfectionnement suivies par les professeurs sont, somme toute, en nombre assez limité. Ces activités présentent un caractère individuel dans la plupart des cas. Typiquement, il s'agit de participation à des comités, à des rencontres ou à des réunions diverses. Le Collège a, par ailleurs, organisé des activités de perfectionnement de groupe, sous la forme de journées pédagogiques tenues aux premiers jours d'un trimestre. Ces activités traitent de thèmes pédagogiques précis et elles sont destinées à l'ensemble des enseignants. La Commission encourage le Collège à maintenir ces initiatives de formation collective qui favorisent le développement professionnel des enseignants tout en contribuant à intensifier la cohésion dans l'application d'approches pédagogiques adaptées.

Il existe au Collège différentes ressources qui sont mises à la disposition des disciplines de la *formation générale*. Le *Learning Center* offre tous les types d'assistance académique. Le journal étudiant, démarré comme projet à l'intérieur des cours de *humanities*, témoigne de la vie culturelle du Collège, renforce le sentiment d'appartenance à l'institution et développe l'estime professionnelle des élèves qui en ont la responsabilité¹¹. Le laboratoire de langue seconde fournit une aide concernant la grammaire et la prononciation. Ce laboratoire donne accès à des logiciels d'usage spécialisé à l'apprentissage des langues et à d'autres d'utilisation

11. Ce projet de M. Mostafa Faghfoury, coordonnateur du Département de *philosophie/humanities*, a reçu un prix d'excellence de la Fédération autonome du collégial pour la qualité de l'expérience pédagogique et la contribution à la vie du Collège.

plus générale. La Commission constate que l'utilisation qui est faite du laboratoire de langues est plutôt minimale et que son accès est limité. Elle **suggère** donc au Collège d'étendre l'accès au laboratoire de langues et d'en faire une utilisation plus efficiente en s'inspirant des expériences faites dans d'autres collèges.

Les enseignants peuvent compter sur un service audiovisuel que le Collège décrit comme excellent. Le programme *Information Literacy Program* aide les élèves à réaliser des recherches en bibliothèque. Les services de bibliothèque se sont surtout concentrés, durant ces années de contraintes financières, à maintenir une collection de références adéquate. Le Collège entend, par contre, prendre avantage des développements technologiques récents intervenus en bibliothéconomie (réseaux de prêt, recherche en ligne) pour étendre la gamme des services offerts. Le Collège met à la disposition des élèves des laboratoires d'informatique et des accès à l'Internet.

Des problèmes d'accès ont été relevés au *Learning Center* et aux laboratoires informatiques. Dans ce dernier cas, l'accessibilité, surtout durant les périodes de pointe, s'avère limitée. Le Collège indique que ses ressources sont insuffisantes pour permettre une ouverture surveillée continue de ces laboratoires. Le Collège explore diverses solutions qui pourraient étendre l'accès aux laboratoires, y compris une formule de bénévolat étudiant. La Commission **suggère** au Collège d'améliorer l'accès au *Learning Center* ainsi qu'aux outils informatiques, dans ce dernier cas, tant pour les élèves que pour les professeurs.

La principale difficulté en ce qui a trait aux ressources matérielles du Collège consiste en l'absence d'un gymnase sur les lieux mêmes du campus. Les installations sportives externes actuellement utilisées par le Collège conviennent difficilement aux besoins et s'avèrent peu disponibles. La durée des parcours d'autobus pour s'y rendre impose de sérieuses contraintes à l'ensemble de la grille horaire de l'établissement. Le Collège reconnaît la situation et il entend se doter des équipements nécessaires dans les meilleurs délais. La Commission encourage, entre-temps, les enseignants d'éducation physique à continuer de rechercher les aménagements optimaux en termes d'horaire et d'activités pour combler cette lacune.

La gestion

Le Collège a participé de façon active aux travaux préparatoires menant à la révision des programmes de *formation générale*. C'est donc dans un contexte de compréhension plus que convenable des intentions ministérielles que l'établissement a pu implanter le Renouveau de

l'enseignement collégial. Tout au long de cette implantation, le Collège s'est soucié d'informer les enseignants des conséquences de la refonte sur leur enseignement.

Le Collège a choisi d'impliquer, dès le départ, les départements principalement concernés par le Renouveau en leur attribuant un rôle majeur dans le développement d'activités d'apprentissage en lien avec les objectifs et les standards édictés par le Ministère. Les activités d'apprentissage ont ainsi été développées par les différents départements en consultation avec les Services académiques et les Services aux élèves et ces activités ont été adoptées par le Sénat académique (*Academic Council*). Les départements, les programmes, les Services académiques et les Services aux élèves ont travaillé en collaboration de manière à garantir une séquence adéquate des cours, une progression graduelle des apprentissages et une intégration harmonieuse des savoirs et des habiletés visés par un même programme.

Le Collège envisage la formation d'un Comité de *formation générale*. La Commission encourage le Cégep à créer un tel comité qui pourra définir une vision commune des objectifs de la *Formation générale*, préciser son rôle et affirmer ses valeurs.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

D'une façon générale, les taux de réussite des cours de la *formation générale* donnés au Collège Heritage au cours des années de référence (1994-1995 à 1996-1997) ont été inférieurs aux taux d'ensemble du réseau. Le Collège se dit incapable d'apporter des explications concluantes à ce phénomène. Parmi les facteurs possibles qui sont cités, on retrouve la politique d'accessibilité large qu'applique le Collège, la proximité des établissements ontariens, la part non négligeable d'élèves pour lesquels l'anglais est une langue seconde ainsi que le mode de calcul des échecs qui pourrait désavantager l'établissement. On note toutefois un taux de réussite fort (93,8 %) à l'épreuve uniforme ministérielle d'anglais.

Les taux de diplomation en durée prévue sont relativement faibles. Pour la cohorte des nouveaux inscrits, ces taux s'établissent à 30,4 % en *Sciences de la nature*, à 20,0 % en *Sciences humaines*, à 11,8 % en *Arts plastiques*, à 20,0 % en *Langue et littérature*, à 40,0 %

en *Liberal Arts*, à 32,4 % en *Techniques infirmières*, à 11,1 % en *Électrotechnique*, à 41,9 % en *Techniques d'éducation en services de garde*, à 19,4 % en *Techniques administratives*, à 3,8 % en *Techniques de bureau* et à 14,8 % en *Techniques de l'informatique*.

La proportion d'élèves qui persévèrent jusqu'à la dernière année de la formation et auxquels il manque au moins un cours de formation générale pour obtenir le diplôme s'établit à 37,2 %. Cette proportion dépasse les 25 % dans sept des onze programmes offerts par l'établissement.

La Commission recommande donc au Collège de procéder à une analyse en profondeur, d'une part, des facteurs qui empêchent la réussite des cours de formation générale et, d'autre part, des motifs qui poussent les élèves à l'abandon des études.

La Commission relève que le Collège s'est pourvu d'un système informatisé permettant de mieux connaître les caractéristiques de ses élèves et de suivre leur cheminement scolaire.

L'encadrement des élèves

Le Collège offre une gamme variée de mesures d'encadrement et de soutien. On retrouve parmi ces mesures des cours de mise à niveau, l'assistance à la réussite pour les élèves autochtones, les tutoriels de mathématiques, le Centre de langue écrite et orale (CLEO), le *Learning Center* ainsi que le Centre d'écriture. La disponibilité de ces mesures est largement diffusée dans le Collège. La Commission considère que, dans l'ensemble, ces mesures sont adéquates. La Commission rappelle qu'une meilleure connaissance des caractéristiques de l'effectif étudiant permettra de mieux cibler les interventions et augmenter l'efficacité des mesures en place.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège Heritage est de qualité. L'implication du Collège dans le Renouveau de l'enseignement collégial lui a permis de s'approprier l'esprit de cette refonte et de parvenir à une mise en œuvre qui, si elle n'est pas parfaite, n'en est pas moins avancée. Le Collège sera mieux en mesure d'adapter le Renouveau à ses réalités lorsqu'il aura défini son projet éducatif.

Au rang des points forts de cette mise en œuvre, on retrouve le degré d'adaptation des cours de la *formation propre* aux programmes d'études, l'adéquation des méthodes pédagogiques, le mode d'élaboration des épreuves synthèses et l'intégration des disciplines de la *formation générale* à l'intérieur de celle-ci de même que les moyens utilisés pour faciliter la concertation entre la *formation générale* et la *formation spécifique*.

La Commission a, par ailleurs, formulé au Collège trois recommandations visant à améliorer la composante de la *formation générale*. Ainsi, elle a recommandé, premièrement, de réaffirmer l'importance de l'enseignement du français langue seconde et de prendre les mesures nécessaires pour assainir le climat au département responsable, deuxièmement, d'apporter les améliorations nécessaires aux instruments d'évaluation des apprentissages et de veiller à l'application de la PIEA et, enfin, de procéder à une analyse en profondeur des facteurs d'échecs et d'abandon des études.

Mis à part ces recommandations, la Commission a aussi suggéré au Collège de donner suite à son intention de se doter d'un projet éducatif, de faire un usage plus efficient du laboratoire de langues et d'améliorer l'accès au *Learning Center* ainsi qu'aux outils informatiques.

Les suites de l'évaluation

Le Collège Heritage a accueilli favorablement les diverses pistes d'amélioration identifiées par la Commission et il est à mettre en place des mesures visant à les concrétiser. Le Collège a ainsi informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées pour répondre aux recommandations, aux suggestions et aux commentaires qui lui ont été adressés.

Le Collège, comme le lui suggérait la Commission, est en voie d'élaborer un Projet éducatif établi en concertation avec les différents partenaires intéressés par le développement de l'éducation dans la région de l'Outaouais.

Le Cégep travaille à la résolution des difficultés qui affectent l'enseignement du français. Les enseignants s'entendent maintenant sur un matériel pédagogique commun dans les cours 602-104-03 et 602-102-03 et des améliorations ont été apportées aux tests de classement.

Le Collège entend émettre des directives précises et offrir du soutien en vue, d'une part, de former et d'assister les enseignants dans le choix des modes et des instruments appropriés d'évaluation des apprentissages et, d'autre part, de mieux assurer le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Une journée pédagogique a déjà été consacrée à ces questions.

Le Cégep a étendu l'accès au laboratoire de langues, aux laboratoires informatiques ainsi qu'au Learning Center, tel que le lui suggérait la Commission.

En réponse à la recommandation de la Commission faisant état de la faiblesse des taux de diplomation, le Collège a fait l'acquisition d'un système exhaustif de suivi des études qui permet d'isoler des facteurs contraignant la persévérance scolaire et qui donne aux responsables l'occasion d'appliquer les mesures correctrices en temps opportun. Le Collège mettra aussi en place un système d'interviews des élèves qui abandonnent les études. Des mesures de prévention ou de soutien pourront être mises en place à la lumière des informations obtenues. Le Collège fait de la persévérance scolaire une priorité institutionnelle.

La Commission estime que les actions réalisées, entreprises et envisagées par le Collège contribueront à améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes évalués. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard des recommandations contenues dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président